

Annances, la ligne, 10 c.
Réclames, 20
Faits divers, 15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de réimpression, publication
des insertions reçues et même payées
sans restriction dans ce journal, car
Et du droit de modifier la rédaction
annonces.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,
24 Octobre 1876.

LE PÉRIL DE L'AUTRICHE.

Plusieurs dépêches parlent encore d'une alliance entre l'Autriche et la Russie, comme si l'on revenait à l'alliance des trois empereurs.

Il y a dans ce fait, s'il est vrai, l'indice d'une situation étrange, que nous ne comprenons pas bien et qui nous inspire de singulières méfiances.

On ne saurait douter d'une entente entre l'Allemagne, la Russie et l'Italie; l'attitude de cette dernière puissance, qui a depuis cinq mois toujours suivi la politique des deux autres cabinets, ne laisse pas d'incertitude à cet égard.

Or, comment concilier cette entente avec l'alliance des trois empereurs ?

Comment admettre que la Russie, d'accord avec l'Autriche pour le partage des provinces turques, puisse en même temps donner la main à l'Italie, qui convoite le Trentin, l'Istrie et une partie du Tyrol, appartenant à la monarchie austro-hongroise.

Comment admettre que l'Autriche, qui se sent menacée du côté de l'Italie — et peut-être encore d'un autre — marchera d'accord avec deux empires qui appuient la politique annexionniste de l'Italie ?

Il y a un double jeu dans ces alliances d'aventures; il y a un piège évident qui est tendu à l'un ou à l'autre; et, en présence des singulières coutumes de la diplomatie actuelle, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine inquiétude pour l'extension du conflit.

Depuis dix-huit mois, l'Autriche a montré une prudence et une habileté remarquables dans cette question d'Orient. Ses malheurs passés lui ont servi de leçons. Elle semble pressentir le danger qui la menace et le piège qui lui est tendu; car on ne lui offre en somme, sous prétexte d'alliance, que le choix entre divers genres de mort.

Si elle donne carte blanche à la Russie, elle cesse d'être maîtresse du Danube, et elle voit créer sur sa frontière un grand État slave qui détachera peu à peu, par la force d'attraction, ses provinces de même origine.

Si elle essaie de résister à l'invasion russe en Bulgarie, elle rompt l'alliance des trois empereurs, et elle se trouve en face des convoitises italiennes appuyées par Saint-Petersbourg et par Berlin.

Car il faut toujours compter avec Berlin, dont le cabinet garde le silence, mais qui sortira tout à coup de sa réserve, comme le *Deus ex machina*, quand aura sonné l'heure favorable.

L'Autriche sent très-bien le péril. Aussi l'on comprend sa prudence et son hésitation à s'engager dans le conflit. — son désir de maintenir autant que possible sa neutralité.

Voilà pourquoi nous n'accueillons qu'avec méfiance les nouvelles d'entente que nous transmet le télégraphe. L'Italie n'entre dans une coalition que pour y gagner quelque chose. Être battue n'est point pour elle un danger; avec la singulière politique que nous avons vu inaugurer, elle profite plus de ses défaites que de ses victoires; et elle a

l'habitude de faire battre les autres à son profit.

Au lendemain de nos désastres qu'elle n'a rien fait pour conjurer, elle a flairé dans la Prusse un allié utile; l'ineptie de notre politique lui avait du reste permis d'en faire déjà l'expérience en 1866; aujourd'hui elle est acquise aux plans de M. de Bismark, parce qu'elle y trouve son compte.

Berlin convoite les provinces allemandes de l'Autriche; cela manque à l'unité du grand empire; — leur annexion serait d'accord avec ce beau principe des « nationalités » et des « grandes agglomérations », prôné par la politique napoléonienne; — et de plus elle formerait un groupe compacte de 50 à 60 millions d'Allemands comme un cercle de fer autour de la France.

Cela va bien à M. de Bismark.

Non! nous ne croyons pas encore à la sincérité de l'alliance des trois empereurs, doublée de l'alliance italienne. Elle pourra être signée, elle pourra durer un temps; mais au fond elle contient un piège, parce que nous voyons, d'un côté, l'Italie dont les ambitions ne sont jamais satisfaites, et, de l'autre, l'Allemagne qui veut achever son unité, qui attend que le « grain soit mûr, » comme le disait son empereur.

Chronique générale.

Les bureaux des trois groupes républicains du Sénat vont se réunir la semaine prochaine pour s'entendre sur le choix des candidats qui devront être portés aux deux sièges inamovibles vacants. Plusieurs noms sont déjà mis en avant par les délégués du centre gauche, mais aucun d'eux n'a encore paru rallier la majorité des différents groupes républicains du Sénat. Les sénateurs de droite sont décidés à porter les candidatures de MM. Chesnelong et de Chabaud-Latour aux deux sièges vacants du Sénat.

La commission du budget a examiné la proposition de M. Menier et l'a repoussée à la presque unanimité. Elle a commencé la discussion du projet de M. Gambetta.

M. Rouvier doit proposer une taxe spéciale sur tous les revenus en sus des impôts existants; cette taxe, très-faible, serait facilement payée, et, comme elle s'étendrait à tous les revenus, elle fournirait cependant des recettes importantes.

Au sujet de la mission du général Woronoff Taschkoff, qui a dû arriver samedi, le *Courrier de Bruxelles* a reçu de Paris, à la date du 19 octobre, la dépêche suivante :

« Le général Taschkoff, aide-de-camp du czar, est attendu samedi à Paris. Sa mission auprès du Maréchal est considérée comme une démarche de politesse qui a pour but de signifier au Maréchal les projets de la Russie.

» Les familles de l'ambassadeur et du consul général de France, à Constantinople, ont reçu avis de rentrer. »

Nous avons lieu de croire ces informations exactes, dit l'*Univers*. L'envoyé du czar viendrait rendre compte au Président de la République des nécessités de la politique

russe, imposées par le sentiment national, en même temps qu'il rassurerait la France contre les éventualités d'une intervention armée en Turquie, à la faveur de laquelle des négociations ultérieures auraient lieu entre les puissances pour le règlement amiable de la question d'Orient.

Tel serait le sens de la lettre dont le général Taschkoff est porteur.

La *Défense* a reçu le communiqué suivant du ministère de l'intérieur :

« Le journal la *Défense* publie le récit de ce qu'il appelle « un fait très-grave » qui se serait passé à une réunion des ministres chez M. Dufaure.

» Il raconte que M. le général Berthaut « adressa de vifs reproches à M. de Marcère » et à M. Dufaure, etc. »

» Ce fait est faux. M. de Marcère n'assistait pas à cette réunion.

» Le reste du récit et les prétendus dissentiments entre les membres du cabinet, qui font depuis deux mois le sujet de la polémique de ce journal, ont le même degré d'exactitude.

Nous insérons ce communiqué, dit la *Défense*, en regrettant, pour plusieurs raisons, qu'il nous vienne du ministère de l'intérieur et non pas du ministère de la guerre.

On lit dans les *Droits de l'Homme* :

« Le gérant des *Droits de l'Homme* a reçu assignation à comparaître le vendredi 27 octobre 1876 devant la 10^e chambre du tribunal de police correctionnelle de la Seine.

» Il est prévenu d'avoir outragé publiquement, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, des généraux commandants de corps d'armée, et notamment les généraux Ducrot, Bourbaki, Douai, de Salignac-Fénelon, lesquels sont fonctionnaires publics, dépositaires de l'autorité publique, en publiant, dans le numéro du 4 octobre 1876, un article intitulé : *Gloire aux vaincus*, signé X... y.

» Le délit susvisé sera puni, aux termes de l'article 6 de la loi du 25 mars 1822, d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 francs à 4,000 francs. »

On lit dans la *France* :

On sait que les chemins de fer russes — à l'exception toutefois des chemins polonais — présentent un élargissement dans la dimension de l'entre-voie. Par cette précaution, la Russie pensait, sans doute, avoir paré à toute crainte d'invasion. Nous avons dit déjà que la Prusse était arrivée à tourner la difficulté et à trouver un moyen permettant à son matériel, qui a les dimensions ordinaires, d'être utilisé sur les voies russes; nous pouvons ajouter aujourd'hui que le décalage des roues au moyen d'une machine hydraulique se pratique journellement à la frontière prusso-russe, à Eydkuchen-Wierzbolow.

Quelle que soit l'attitude respective de la Russie et de l'Allemagne — qu'il s'agisse d'une alliance ou de tout autre chose — le fait n'en est pas moins utile à signaler.

Le *Petit Parisien* annonce l'envoi à Philadelphie de vingt gardiens de la paix. Le but

de cette expédition, organisée par M. le préfet de police, est de protéger les envois des exposants français contre un pillage effroyable que la république du nouveau monde se reconnaîtrait impuissante à arrêter.

D'après le *Petit Parisien*, qui, dirigé par M. Andrieux, peut avoir des communications directes des « retours de Philadelphie, » les exploits des filibustiers des Etats-Unis paraissent tout-à-fait fantastiques. Des vitrines entières ont été dévalisées, des machines monstrueuses ont disparu.

Le *Petit Parisien* affirme qu'au-dessus du gouvernement américain il existe « une immense association d'hommes liés par d'obscurs intérêts, qui sont en passe à l'heure qu'il est d'acheter l'exposition; » que des propositions ont été faites aux divers fabricants de « céder leurs envois au rabais, » et il ajoute : Malheur aux exposants « qui se seront risqués à refuser l'honnête marché de cette sorte d'écumeurs qui regardent comme leur proie les millions de marchandises venues de l'étranger à Philadelphie ! »

« Qu'on n'oublie point, conclut-il enfin, que cette exposition est une entreprise privée en déficit de plusieurs millions, et qu'à défaut de l'épée d'Alexandre certains nœuds gordiens peuvent se trancher avec une allumette. »

O Washington! O Lafayette! O mœurs républicaines!

Le *Petit Parisien* met un baume d'espérance, ou de désir au moins, sur la plaie qu'il vient de révéler :

« Il est à souhaiter, pour l'honneur américain, que l'escouade de M. Voisin suffise à protéger la propriété de nos compatriotes, et que M. Grant prenne les mesures nécessaires pour ne point laisser souiller sa magistrature expirante par une catastrophe. »

Etranger.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le général Ignatieff rentrant à Constantinople avec sa famille, on s'est demandé s'il n'y avait pas là un fait auquel on pût se raccrocher pour ne pas désespérer de la paix. Mais on peut se demander également si, de même que sir Elliot l'autre jour remettait au sultan, avec ses lettres de créance, les propositions de l'Angleterre, l'ambassadeur russe n'est pas chargé de signifier, dans son audience, quelque décision de son gouvernement. Le *Nord*, aujourd'hui, donne à entendre que, du moment où l'Angleterre est résolue à n'intervenir en aucun cas, la Porte, qui comptait sur cet appui éventuel, pourrait bien ne plus opposer la même résistance aux propositions russes. Mais ce n'est là qu'une conjecture à laquelle il faut bien dire que les dernières nouvelles donnent peu de vraisemblance.

On lit dans une correspondance de Constantinople, adressée aux *Missions catholiques* :

« Lorsque le grand vizir a lu, samedi dernier, les propositions des puissances européennes à l'assemblée générale, Hamid pacha, qui a fait ses études en Angleterre, a dit que l'acceptation était « la mort » et le refus « le danger suprême, » et que mieux valait braver le danger suprême qu'accepter la mort. Toute l'assemblée s'est rangée

à son avis, dans l'espoir que l'accord ne s'établira pas au dernier moment entre les puissances de l'Europe, et que ce défaut d'entente sera encore une fois le salut de l'empire ottoman. »

La *Malle des Indes* nous apporte la nouvelle qu'il se prépare dans l'Asie centrale, en prévision d'une guerre entre la Russie et la Turquie, un mouvement général des musulmans contre les possessions russes dans le Turkestan; l'émir de Kaboul y prendrait une part active.

Le correspondant officieux berlinois de la *Gazette de Carlsruhe* dit que l'on parle, dans les cercles politiques de Berlin, de l'arrivée de M. de Bismark pour le jour de la rentrée de la cour, en cas de complications ultérieures en Orient.

On télégraphie de Vienne au *Standard* de Londres, en date du 24 octobre :

« Des télégrammes de Bucharest et de Semlin constatent qu'un premier détachement de l'armée régulière russe, au nombre de 22,000 hommes, a passé hier la frontière roumaine. »

L'Agence russe publie la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg, 24 octobre.

« Les bruits pessimistes ne sont nullement justifiés. Nous pouvons affirmer que les départs de lord Loftus pour Livadia et du général Ignatieff pour Constantinople, doivent être interprétés comme une nouvelle preuve des efforts tentés par la Russie et l'Angleterre pour arriver à une bonne et durable pacification.

« En Russie, on constate une détente sensible dans l'état de l'opinion publique et dans la situation des affaires.

« D'après les télégrammes privés, l'intérêt militaire se concentre autour de Zaitchar. Le comte Keller a occupé les positions turques de Kopita, le général Medwedowski celles de Lioubnitz.

« On s'attend à un engagement décisif. »

Les plus mauvaises nouvelles sont parvenues sur l'état sanitaire des troupes employées en Serbie et dans le Monténégro. Les fièvres et la dysenterie ont mis déjà un cinquième des hommes hors de combat.

Nous trouvons dans les *Missions catholiques* le texte d'une affiche qui est colportée partout en Turquie et qui donne une idée de l'excitation du fanatisme musulman. Voici cette pièce :

Vois aux hommes qui ont entre les mains les destinées des musulmans.

Vos prédécesseurs, par incapacité ou par scélératesse, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu maîtriser à temps les révoltes de l'Herzégovine. Elles ont pris aujourd'hui la proportion d'une guerre de croisade dont voudrait se mêler toute l'Europe.

Ces révoltés et ces traitres, qui voulaient livrer à nos plus cruels ennemis notre chère patrie, nous les combattons aujourd'hui, et nous avons pris le dessus, grâce à la bienheureuse alliance de Dieu et de Mahomet qui sont avec nous.

Ces victoires, que nous remportons coup sur coup, vous savez qu'elles ont été achetées et qu'elles s'achètent encore au prix du sang sacré des croyants.

A l'heure actuelle, les Ghiaours, qui sont menacés de tomber comme des châteaux de cartes devant nos armées victorieuses, ces peuples impies de l'Europe qui tremblent devant nous, viennent implorer la grâce et la pitié des musulmans.

Vous tous, qui êtes en train de préparer des traités, retenez bien ceci : Si vous faites la paix sans l'assentiment du dernier mendiant musulman, sous n'importe quelle forme que vous traitiez, nous vous le jurons par le nom sacré de Mahomet, vous serez empalés sur la place du Séraskérat, avec vos femmes et vos enfants.

Ecoutez les conditions qu'imposent à l'Europe impie le peuple turc et l'armée victorieuse :

1° La Serbie, le Monténégro, la Moldo-Valachie, en un mot toutes ces saletés ghiaouresques, nous n'en voulons plus ; il faut les considérer absolument comme des vilayets faisant partie de la Turquie ;

2° Il faut que la Russie nous paye une forte indemnité de guerre et, nous donne la Crimée avec toute la mer Noire et les pays qui la bordent ;

3° Il faut que toute l'Europe s'engage par un serment solennel à ne plus s'occuper de la Turquie, sinon s'en est fait de vous et d'eux.

Signé : LE PEUPLE DU PROPHÈTE.

Constantinople, au mois de ramadan.

Nouvelles militaires.

Nous apprenons qu'à la demande d'un certain nombre d'officiers généraux et de chefs de corps, le gouvernement est aujourd'hui résolu à poursuivre devant les tribunaux toutes les attaques dirigées contre l'armée et ses chefs par la voie de la presse. M. le garde des sceaux, qui a fait preuve jusqu'ici d'indulgence vis-à-vis de certains organes contre lesquels des poursuites lui ont été demandées, a reconnu qu'il était désormais urgent de sévir contre des provocations qui pourraient créer de sérieuses difficultés au gouvernement si elles restaient impunies. (Correspondance universelle.)

Une mesure importante vient d'être prise et sera prochainement mise à exécution dans toute l'infanterie française. Les régiments de marche seraient organisés, à titre d'essai, avec le 4^e bataillon de chaque régiment de l'armée active. Chaque nouveau régiment sera formé avec trois de ces bataillons et prendra le numéro d'un des régiments de l'armée active sous le commandement d'un lieutenant-colonel. Notre infanterie de l'armée active serait donc ainsi augmentée de 48 nouveaux régiments.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Exposition universelle de Paris, en 1878.

À Messieurs les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

Une Exposition universelle s'ouvrira à Paris, le 1^{er} mai 1878, et sera close le 31 octobre de la même année. Cette Exposition recevra les œuvres d'art et les produits de l'agriculture et de l'industrie de toutes les nations.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'il y aurait, dans chaque département, un Comité chargé de recueillir et de susciter les demandes d'admission, et de les faire parvenir au Commissaire général à Paris.

Chaque membre du Comité a entre les mains le règlement général de l'Exposition ; d'un autre côté, des formules imprimées de demandes d'admission sont à la disposition des exposants à la préfecture et dans chaque sous-préfecture.

Le Comité départemental, dont vous trouverez ci-après la composition, s'est réuni le 20 octobre, et a procédé à l'élection de son bureau. En même temps, ce Comité a été réparti en trois Sous-Comités : le premier qui aura son siège à Angers, pour les arrondissements d'Angers, Baugé et Segré ; le second à Saumur, pour l'arrondissement de ce nom, et le troisième à Cholet, pour cet arrondissement.

En ce qui vous concerne, messieurs, le Comité départemental fait appel à votre concours le plus actif, et vous prie d'employer tous les moyens d'influence dont vous disposez pour engager les agriculteurs et industriels de vos communes à se mettre en mesure de figurer honorablement à ce grand concours du travail et de l'industrie.

M. le sénateur, commissaire général de l'Exposition, désire que les demandes d'admission soient centralisées le plus tôt possible par le Comité départemental, afin que les Comités qui vont être formés à Paris, pour chaque classe de produits, puissent commencer à fonctionner dès leur installation.

Toutes les demandes de renseignements et toutes les communications relatives à l'Exposition universelle de 1878 doivent être adressées, dès maintenant, au Commissaire

général, à Paris, Palais de l'Industrie, porte n^o 4.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Baron F. DE REINACH.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Bureau du Comité départemental.

MM.

BORDIER, président du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Angers, président ; FAVIER, directeur de l'Ecole des arts et métiers d'Angers, premier vice-président ;

LAMBERT-LESAGE, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, deuxième vice-président ;

PINEAU, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Cholet, troisième vice-président ;

BROSSARD DE COBIGNY, ingénieur des mines, premier secrétaire ;

ORIOLE, filateur de laines, à Angers, deuxième secrétaire ;

THOREAU, président du Tribunal de commerce de Saumur, troisième secrétaire ;

CESBRON-LAVAU, agriculteur à Cholet, quatrième secrétaire.

SOUS-COMITÉ DE SAUMUR

Pour l'arrondissement de Saumur.

MM.

LAMBERT-LESAGE, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, président ;

THOREAU, président du tribunal de commerce, secrétaire ;

ACKERMAN, champagniseur à Saumur, membre ;

Du BAUT, président du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, membre ;

COMBIER, liquoriste à Saumur, membre ;

FUZELLIER, constructeur-mécanicien à Saumur, membre ;

GIGOT, conseiller général, agriculteur à Cizay, membre ;

LANCEMENT, carrossier à Saumur, membre ;

LECOY, maire de Saumur, membre ;

MAYAUD, Léon, conseiller général, manufacturier à Saumur, membre.

Il y a également la liste du *Sous-Comité d'Angers*, pour les arrondissements d'Angers, Baugé et Segré, et celle du *Sous-Comité de Cholet*, pour l'arrondissement de Cholet. Nous les donnerons demain.

Angers. — Il y a trois semaines environ, nous avons rapporté une scène de coups de couteau qui eut lieu au sortir du Cirque-Théâtre. Deux personnes en avaient été victimes. L'une d'elles, M. Riallant, fouassier, âgé de 34 ans, qui avait reçu une blessure grave à la tête, près de la tempe, a succombé samedi. L'autre, M. Manceau, est heureusement remis de ses blessures, que l'on avait cru d'abord plus graves.

La mort de M. Riallant aggrave singulièrement la situation des auteurs de cette sauvage agression, qui doivent être jugés aux prochaines assises.

On lit dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

Les examens publics qui viennent d'avoir lieu au Grand-Séminaire, pour le baccalauréat et la licence en théologie, ont été, comme les années précédentes, fort remarquables. Les assistants ont pu se convaincre, particulièrement, que l'étude de l'hébreu est en honneur et en progrès au Séminaire. Deux candidats, MM. Nomballais et Goupil, répondant sur l'écriture-Sainte, ont expliqué le texte original de plusieurs passages importants. M. Nomballais a montré que le texte hébraïque de Job (XIX, 25-8), bien que différant de la Vulgate en plusieurs endroits, ne laisse pas d'exprimer très-explicitement le dogme de la résurrection. M. Goupil a démontré, contre les rationalistes, que le vrai sens du verset 17^e du Ps. XXII, selon l'hébreu, et XXI, selon la Vulgate, présente bien ce sens : *Ils ont percé mes mains et mes pieds*. Critique verbale, linguistique, philologie et tradition exégétique, paraissent familières à ce jeune hébraïsant.

Voici le résultat des examens :

A été admis au grade de licencié :

M. l'abbé BUCHET, chanoine honoraire, aumônier de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers (*magna cum laude*).

Ont été admis au grade de bachelier :

MM.

Rio, curé d'Ambleville, diocèse de Ver-sailles.

HUIGNARD, vicaire de Villaine-la-Juhel, diocèse de Laval.

BECHET, élève de l'Ecole Saint-Aubin.

NOMBALLAIS, aumônier du Collège de Saumur (*cum magna laude*).

COINTEY, Edouard, élève de l'Ecole Saint-Aubin (*cum laude*).

GOUPIL, élève de l'Ecole Saint-Aubin (*magna cum laude*).

M. l'abbé Lézat, docteur en théologie, docteur ès-lettres, mainteneur ès-lettres de la Faculté catholique de Toulouse, a été nommé professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres d'Angers.

La Compagnie d'Orléans est dès à présent en mesure de chauffer ses wagons de toutes classes. Nous avons pu voir dans la gare de Tours, dit l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, l'installation du nouveau système dont nous sommes facilement rendu compte.

En principe, les boules, au lieu d'être d'eau chaude, contiendront simplement de l'eau froide, que l'on réchauffera par un jet de vapeur.

L'installation du matériel destiné à réchauffer les boules comprend deux appareils verticaux en cuivre.

Les boules d'un train entrant en gare de Saumur sont pas vidées ; on les place debout dans un chariot à bascule *ad hoc* ; on pousse le chariot dans l'un des appareils réchauffeurs ; l'orifice des boules correspond directement aux tubes en cuivre, lesquels, au moyen d'un mécanisme fort simple, plongent dans les boules et y projettent la vapeur.

On peut ainsi, en deux minutes au plus, réchauffer simultanément quarante boules, soit la quantité nécessaire pour garnir un train ordinaire.

Les divers essais qui ont été faits ont parfaitement réussi, et l'application de ce système ingénieux va être commencée dès maintenant.

Les wagons seront chauffés la nuit à partir du 4^e novembre ; après la mise en exercice du service d'hiver, ils seront chauffés jour et nuit.

Nous félicitons sincèrement la Compagnie d'Orléans de cette heureuse amélioration : elle lui vaudra, nous en sommes sûrs, la reconnaissance de tous ceux pour lesquels les places de luxe étaient inaccessibles.

Le *Journal du Mans* annonce que M. le comte de Paris, chef d'état-major de l'armée territoriale du 4^e corps, vient de passer au 3^e corps.

Mercredi dernier, un affreux accident est arrivé sur la ligne de Laval au Mans, territoire de la commune de Brée.

Le sieur Victor Châtillon, propriétaire de cette commune, partait de chez lui pour conduire deux veaux au pacage. Au moment où il allait s'engager sous un pont qui traverse la ligne, un de ces veaux escalada le talus du chemin de fer, et, poursuivi par Châtillon qui cherchait à l'atteindre, brisa la traversée qui le bordait et se mit à galoper sur la voie, sur laquelle s'engagea aussi Châtillon.

A ce moment, le train n^o 8, qui se dirigeait sur Paris, arrivait. Un homme d'équipe, qui travaillait sur la ligne, s'apercevant du danger que courait Châtillon qui suivait la même direction que le train et n'en était éloigné que de 200 mètres, sonna tout aussitôt deux coups de trompe, comme signal d'alarme. Le mécanicien s'empressa de faire siffler sa machine pour serrer aux freins ; mais le train, lancé à toute vapeur, ne put s'arrêter à temps, et le malheureux Châtillon qui, s'apercevant enfin de l'arrivée du train, s'était jeté à droite, fut atteint à l'épaule gauche et renversé sur les rails par la locomotive qui, l'ayant accroché par ses vêtements, le traîna à 150 mètres de là.

Lorsque le train fut arrêté, on s'empressa de dégager le cadavre, dont la tête était complètement écrasée.

Prediction pour le mois de novembre.

L'oracle populaire de la Drôme pronostique en ces termes le temps qu'il fera en novembre :

Pluie et neige au premier quartier de la lune, qui commencera le 4^e et finira le 8. Froid vif. Glace dans les pays montagneux, plus particulièrement dans la région du nord-est de la France. Vents sur toutes les côtes de France et sur les îles Britanniques. — Tourmentes au large de l'Océan. Méditerranée agitée. Bourrasques sur les côtes de la mer Noire. — Naufrages à redouter sur les côtes d'Angleterre, de France, d'Espagne et du Portugal. — Forte houle sur l'Adriatique. Temps relativement beau du 8 au 16. Air vif. Vent du 10 au 11. Neige vers le 14, dans la zone de l'Est, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, ainsi que dans la péninsule scandinave. Vent, pluie ou neige le 19, plus particulièrement dans les régions du Nord et du Nord-Ouest (Normandie, Manche ou Bretagne), et sur le littoral du nord-ouest de l'Océan. Vent fort, du 22 au 23, sur toutes nos côtes, notamment sur le golfe de Lion. — Froid. — Méditerranée également agitée dans la partie orientale de son bassin. Relâche dans les ports de la Syrie, de l'Égypte, ainsi que dans ceux des îles de Chypre et de Candie. — Période relativement belle du 24 au 30. Temps froid et sec. Glace dans la région du Nord-Est. — Vent et pluie de courte durée dans la zone de l'Ouest et du Sud-Ouest. — Temps rigoureux dans les contrées du Nord, ainsi que sur le littoral de la Baltique et dans la Russie septentrionale et centrale. — Mois venteux, alternativement glacial et beau. — Sinistres maritimes fréquents. Hygiène à observer rigoureusement !

Faits divers.

M. Duvert vient de mourir à Paris, à l'âge de 82 ans.
Ce nom isolé ne rappellera peut-être rien à quelques-uns de nos lecteurs ; mais M. Duvert était la moitié d'une maison dramatique, et il n'est personne qui n'ait encore dans le souvenir les noms des auteurs associés qui ont signé tant de vaudevilles pleins d'esprit et de gaieté : Duvert et Lauzanne. La plupart de leurs pièces : *Renaudin de Caen*, *Richesse d'Amour*, *le Mari de la Dame de cœur*, et combien d'autres, interprétés par Arnal, ont fait rire aux larmes la génération de 1830.
M. Duvert avait commencé sa carrière dans l'armée. Engagé volontaire en 1811, il quitta l'uniforme lors du licenciement de l'armée de la Loire et débuta comme auteur dramatique, au Gymnase, en 1823. Nous n'avons pas besoin de dire que c'était un homme de beaucoup d'esprit ; mais nous voulons constater qu'il fut surtout un homme de bien.

— Qu'est-ce qui caractérise le parfait radical ? — Réponse : la haine des curés et l'amour des curées. (*Le Conservateur de Waivre.*)

Dernières Nouvelles.

Deux dépêches de Vienne, qui concordent parfaitement entre elles, nous annoncent que le général Ignatieff porterait à Constantino-

ple un ultimatum comprenant les trois conditions suivantes :
1^o Armistice sans conditions pour six semaines ;
2^o Autonomie administrative de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine ;
3^o Exécution des réformes sous le contrôle de commissaires nommés par les grandes puissances, et qui seraient protégés contre le fanatisme des musulmans par une force armée étrangère.
Il nous paraît difficile que la Porte accepte la dernière de ces conditions qui implique la transmission de son autorité aux mains de commissaires étrangers appuyés par des troupes russes ou roumaines.

Le *Daily Telegraph*, de Londres, publie la dépêche suivante de Belgrade, 22 octobre :

« Dans les cercles politiques serbes, on s'attend au passage des troupes russes à travers la Roumanie pour dimanche prochain. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS ET COMMUNICATIONS.

LA CLOTURE de la Souscription aux 13,180 obligations de la SOCIÉTÉ ANONYME DES ORGUES d'Alexandre père et fils est fixée au 24 octobre, pour TOUT DÉLAI.
Ces obligations au porteur sont émises à 440 francs, remboursables à 500 francs par tirages annuels en 40 ans.
Elles rapportent 30 fr. par an, soit 7 0/0 environ. Elles sont garanties :
1^o POUR LE REMBOURSEMENT, par un titre de *Rente Française*, qui sera déposé à la Société de Dépôts et Comptes-courants ;
2^o POUR LE SERVICE DES INTÉRÊTS, par une première hypothèque sur des immeubles considérables.

Aucun versement n'est à effectuer en souscrivant.
Il suffit de s'adresser par lettre à l'administrateur délégué de la Société des Orgues, 106, rue Richelieu, à Paris.

Marché de Saumur du 31 octobre.

Froment (l'h.) 77	20 25	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité. 74	19 57	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	12 75	Graine trèfle	50	90
Orge 65	13	— luzerne	50	90
Avoine, bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	100
Fèves 75	16	Luzerne	—	780 90
Pois blancs. 80	40 30	Paille	—	780 65
— rouges. 80	30	Amandes . .	50	—
Graine de lin. 70	22	Cire jaune.	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . 50	16	2 ^e	—	—
Hulledenoix. 50	75	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).
Côteaux de Saumur, 1875. 1^{re} qualité » à 80
Id. 2^e id. » à 50
Ordin., env. de Saumur 1875, 1^{re} id. » à 45
Id. 1875, 2^e id. » à 35
Saint-Léger et environs 1875, 1^{re} id. » à 45
Id. 2^e id. » à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1^{re} id. » à 35
Id. 2^e id. » à 30
La Vienne, 1874 » à 30
ROUGES (2 hect. 20).
Souzay et environs, 1875 » à 100
Champigny, 1875 1^{re} qualité » à 100
Id. 2^e id. » à 80
Id. 1875 1^{re} id. » à 80
Id. 2^e id. » à 70
Varrains, 1875 » à 65
Varrains, 1875 » à 60
Bourgueil, 1875 1^{re} qualité » à 80
Id. 2^e id. » à 70
Id. 1875 1^{re} id. » à 80
Id. 2^e id. » à 70
Restigné » à 70
Chinon, 1875 1^{re} id. » à 70
Id. 2^e id. » à 60
Id. 1875 1^{re} id. » à 70
Id. 2^e id. » à 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

PURGE LÉGALE

suivant exploit de Bourrasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-trois octobre mil huit cent soixante-seize, enregistré.

Et à la requête de :

1^o M. Eugène Gouby, propriétaire, demeurant à Saumur, quai de Limoges ;

2^o M. Alphonse Souriceau, journaliste, et dame Marguerite Lecompte, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue Brault ;

3^o M. Noël Tessier, propriétaire, demeurant à Saumur ;

4^o M. Louis Tannay, débitant, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange ;

Avant pour avoué constitué M^o Beaurepaire ;

Notifications ont été faites à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le septième octobre courant, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^o Robineau, notaire à Saumur, le vingt-quatre septembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit ;

Duquel procès-verbal d'adjudication il résulte, en premier lieu :

Que : 1^o M. René Lambourg, émailleur-proprétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Saumur, quai de Limoges, veuf de M^o Jeanne Frébot ;

2^o M^o Juliette Lambourg, veuve en premier mariage de M. Mathurin-Péridand Audiganne, et épouse en second mariage de M. René Détriché, inspecteur primaire, demeurant à Saumur, de celui-ci dûment autorisée ;

3^o M^o Ernestine Bonzon, épouse dûment autorisée de M. Félix-Louis Binasse, demeurant à Saumur ;

Ont vendu, savoir :

Primièrement.

A M. Eugène Gouby :

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, numéro 33, joignant au nord la rue Saint-Jean, à l'est la maison ci-après, à l'ouest la maison Beissat. Cette maison, actuellement occupée par M^o Moron, marchand de chaussures, se compose de : au rez-de-chaussée, magasin, salle à manger, chambre à coucher, cabinet, caves, lieux d'aisances et autres services ; au premier étage, vestibule, deux cabinets, belle chambre éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue Saint-Jean, deux chambres derrière, cabinet, lieux d'aisances ; au deuxième étage, chambre avec cabinet derrière, cuisine, deux chambres donnant sur la rue, cabinet, lieux d'aisances, mansardes, chambre de domestique, grenier ;

Moyennant le prix principal, outre

les charges, de dix-huit mille quatre cents francs, payable : un quart le jour de l'adjudication, et les trois autres quarts aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires, avec intérêt cinq pour cent par an, à partir du vingt-cinq décembre prochain.

Secondement.

A M. et M^o Souriceau :

Une autre maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, numéro 31, actuellement occupée par M. Dron, teinturier, joignant au nord la rue Saint-Jean, à l'ouest la maison ci-dessus désignée, composée de : au rez-de-chaussée, magasin, arrière-magasin, cour, cuisine, lieux d'aisances ; au premier étage, deux chambres avec cabinet ; au deuxième étage, même distribution ; mansardes ; grenier ;

Moyennant le prix principal de six mille six cent cinquante francs, payable, un quart le jour de l'adjudication, et les trois autres quarts aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires, avec intérêt à cinq pour cent par an, à partir du vingt-cinq décembre prochain.

Troisièmement.

A M. Tessier :

Un jardin, sis à Saumur, route de Saint-Lambert, avec pavillon, composé de rez-de-chaussée, premier étage et grenier, réservoir et pièce d'eau, joignant au levant M. Mazieu, à l'ouest M. Milon, au midi la route de Saint-Lambert, au nord la boire ou l'ancien bras de Loire.

Ce jardin, planté d'arbres fruitiers, contient environ dix ares et la pièce d'eau à la suite contient environ huit ares ;

Moyennant le prix principal de cinq mille neuf cent francs, payable aux mêmes époques que les deux articles précédents.

En second lieu, que M^o Binasse a vendu à M. Louis Tannay une maison, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, numéro 16, élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, grenier au-dessus, couvert en ardoises, cour derrière la maison, puits dans cette cour. Cette maison joint M. Fournée-Chesneau, Filoleau, Drouard et Galleau ; passage commun communiquant à la rue Basse-Saint-Pierre ;

Moyennant le prix principal, outre les charges, de trois mille six cent cinquante francs, payable aux mêmes époques que les prix des articles précédents ;

Avec déclaration à M. le procureur de la République que cette notification est faite pour qu'il ait à prendre sur ces immeubles telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugera convenable, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que faite par lui de ce faire dans ledit délai, ces immeubles demeureront affranchis de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs :

En ce qui concerne les deux maisons de la rue Saint-Jean, acquises par M. Eugène Gouby et les époux Souriceau :

1^o M^o Jeanne Frébot, épouse commune en biens de M. Lambourg, vendeur ;

2^o M. Abel Marquis-Destouches, propriétaire à Saumur ;

3^o Dame Caroline Marquis, épouse de M. Jacques Pinet, propriétaire à Saumur ;

4^o M. Antoine Marquis, ancien chapelier, et dame Perrine Leroux, son épouse, demeurant à Saumur ;

5^o M. René Marquis, chapelier à La Flèche ;

6^o M^o Jeanne Marquis, demeurant à Saumur ;

7^o M. Urbain-Charles Marquis, marchand à Saumur ;

8^o M^o Marie Marquis ;

9^o M. Antoine Marquis et Marie Garrot, son épouse ;

10^o M^o Catherine Boumier, veuve de M. Drouineau, avocat à Saumur.

En ce qui concerne le jardin vendu à M. Tessier :

1^o M. Isidore Ponneau et dame Azélie-Marie Fuetterer, son épouse, propriétaires à Saumur ;

2^o Louis Ossant, cultivateur, et dame Marie Raguin, son épouse, demeurant à Saint-Lambert ;

3^o M^o Alexandrine-Amélie Ponneau, décédée à Saumur ;

4^o M. Jean-Louis Ponneau, propriétaire, et dame Louise-Rose Dupont, décédée à Saumur.

En ce qui concerne la maison de la rue Basse-Saint-Pierre :

1^o M. Laurent-Alphonse Bonzon, en son vivant brasseur, décédé à Paris ;

2^o M^o Héroïse Mimaux, veuve de M. Bonzon, sus-nommé ;

3^o M^o Ernestine Lambourg, épouse de M. Bonzon, sus-nommé ;

4^o M^o Juliette Lambourg, alors épouse de M. Audiganne ;

5^o M. et M^o Lambourg-Frébot, sus-nommés ;

6^o M. Jean-Louis Baillergeau, notaire aux Rosiers ;

7^o Dame Anné-Rose Baillergeau, épouse de M. Alexandre Baillergeau, propriétaire au Puy-Notre-Dame ;

8^o M^o Rose Tenier, décédée, épouse de M. Louis Baillergeau, notaire au Puy-Notre-Dame ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur ces immeubles, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'État du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

(545) BEAUREPAIRE.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49.

(302)

Etude de M^o ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail.

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.

Comprenant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes ; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^o ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^o VERNEAU, notaire à Vernueil-le-Fourrier.

ADJUDICATION

En l'étude de M^o VERNEAU, notaire à Vernueil-le-Fourrier.

Le dimanche 12 novembre 1876, à midi.

ET EN SIX LOTS.

DEUX CLOS DE VIGNE

Appartenant à M. SENIL père, Situés près les Rigaudières et les Quatre-Chemins, communes de Neuillé et d'Allonnes.

ET AUSSI

D'UNE SAPINIÈRE

En la commune de La Breille.

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

UN PRÉ

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg.

S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Bassé, à Longué.

A LOUER

Pour la Toussaint 1876,

UN JARDIN

Situé au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert.

Ce jardin, bien arboré et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares.

Belle luzerne. S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

JULES BOYER

POMPIER-PLOMBIER

Successeur de M^o veuve Brindeau-Baudry.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

SERVICE D'ONNIBUS

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

RAYNAUT

ENTREPRENEUR

Rue du Portail-Louis, 42.

On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU. Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit. Prix débattus pour l'extérieur.

ON DEMANDE A ANGERS,

pour le service d'une personne seule et pour le mois de décembre prochain, **une domestique de 30 à 40 ans**, munie d'excellents certificats, sachant bien coudre, repasser, faire un peu de cuisine et soigner convenablement un petit ménage.

Inutile de se présenter, si on ne peut remplir toutes ces conditions. Outre les gages, des avantages sérieux seront assurés.

S'adresser à M^o PATRY, concierge du théâtre de Saumur, pour connaître les conditions. (537)

La chasse est interdite sur les propriétés de M. CHARBONNEAU, situées communes de Verrye et de Chênehutte-les-Tuffeaux. (543)

BAINS RIVAUD

On demande un ménage, pour les bains, rue du Marché-Noir.

COURS ANGLAIS

Miss SMITH, professeur d'anglais depuis longues années déjà, informe les familles qu'elle donnera des leçons particulières de langue anglaise aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance. S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph. (524)

NOUVEAU CHAUFFAGE

MOUSSERON

20, Bar^o des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.

Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brâziers sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.



GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE PARIS

Les plus vastes de SAUMUR, place Saint-Pierre

Nonveautés pour Robes -- Lainages unis -- Etoffes noires pure laine

Ces rayons sont assortis dans toutes les nuances et dans tous les tissus connus.

Chales tapis longs et carrés -- Chales anglais, Chales noirs

Fourrures en tous genres

Soieries noires et fantaisie

Les opérations de notre comptoir de soieries ayant été traitées avant la hausse, nous vendons cet article dans des conditions extraordinaires de bon marché.

Confections pour Dames

Tout ce qui s'est produit de nouveau en confections s'y trouve réuni.

Waterproofs en tous genres

DRAPERIES, FLANELLES SANTÉ, MOLLETONS, COUVERTURES, COUVRE-PIEDS

TOILES DE FIL, de toutes les fabriques et en toutes largeurs.

MAGASIN SPÉCIAL

DE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les agrandissements que nous venons de faire nous permettent d'avoir un choix bien plus considérable en vêtements tout faits; chaque année nous apportons un plus grand soin à la confection de cet article, et nous pouvons dire aujourd'hui que tous nos vêtements, même les plus bas prix, sont aussi bien coupés et aussi bien cousus que chez les meilleurs tailleurs.

Notre rayon de VÊTEMENTS D'ENFANTS est cette année mieux assorti que jamais.

COSTUMES drap Elbeuf pointillé, paletot, pantalon, gilet, les trois pièces **39 fr. » »**
PANTALONS drap, depuis **5 95**
VÊTEMENTS HIVER, très-chauds et très-belle qualité, depuis **19 » »**

PARDESSUS ratiné, très-beaux, depuis **39 fr. » »**
PARDESSUS drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau, article de 120 fr. chez tous les tailleurs..... **58**

Spécialité d'Uniformes, Saint-Louis, Collèges et Pensions.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CHAPELLERIE

La très-grande quantité que nous vendons de cet article nous prouve que nous le vendons bien meilleur marché que dans les spécialités.

CHAPEAUX feutre, pour hommes, depuis **2 fr. 45** | **CHAPEAUX** feutre, qualité extra, haute nouveauté **8 fr. 50**

Casquettes soie et drap en tous genres.

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, CRAVATES ET FOULARDS.

Grand assortiment de Passementeries

Pour garnitures de Robes, de Vêtements et pour Ameublements.

Gilets de laine, Gilets de coton et Gilets de chasse

Au-dessous du cours.

Parapluies, 30 010 meilleur marché que dans les spécialités.

Nous avons fait fabriquer pour cet hiver une quantité énorme de cet article; nous le recommandons tout particulièrement à nos clients, certains d'avance qu'ils trouveront un réel avantage sur tout ce qui a pu leur être offert jusqu'à ce jour.

Pour toutes les occasions, consulter notre catalogue.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné